Faits divers & Justice 9

Accident de la circulation à la sortie de l'échangeur du PK 5

Un véhicule tue un policier et prend la fuite

JNE

Libreville/Gabon

UN accident mortel de la circulation s'est produit, dans la nuit du mercredi 30 au jeudi 31 août 2017, à proximité de la sortie de l'échangeur du PK 5, en direction d'Awendje.

La victime est Jean Cladin Embo Tengue, un agent des Forces de police nationale (FPN) en service à l'Unité d'intervention de la Fopi. Selon sa hiérarchie, le fonctionnaire de police décédé faisait partie du contingent cantonné au niveau du rond-point de la cité de la Démocratie.

Le drame a eu lieu vers 2 heures du matin. A ce moment-là, le regretté, après avoir assuré son service



Jean Cladin Embo Tengue de son vivant.

dans la journée, se retrouve en tenue civile. Selon des témoins, Embo Tengue aurait été pris en

chasse par des bandits à la sortie de l'échangeur du PK 5, du côté de l'échangeur d'Awendje. C'est en traver-



Le corps sans vie du disparu après le choc fatal.

sant la chaussée - quelques mètres après la jonction de la Voie-Express et de la bretelle venant du PK 5 -, pour échapper à ses poursuivants, qu'il est violemment fauché par un véhicule en vitesse, de type pick-up double cabine de couleur bleue.

La violence du choc est telle que le policier succombera, sur-le-champ, à ses graves blessures et traumatismes. Les braqueurs, toujours selon des personnes ayant assisté à la scène, iront même jusqu'à lui faire les poches, alors qu'il est en train de gémir, à terre.

Quant au véhicule responsable de ce drame, il n'aura pas été identifié, ayant tout simplement continué sa route.

Jean Cladin Embo Tengue, 26 ans, était issu de la promotion 2015. Selon la famille du défunt, la sortie du corps est prévue pour jeudi prochain. Ensuite, il sera acheminé sur Mimongo, pour reposer à sa dernière demeure.

Une plainte a été déposée par les siens à la police, laquelle a immédiatement ouvert une enquête pour retrouver le véhicule fautif et en savoir davantage sur les circonstances de cet accident.

Suite à une méprise des services de Casep-Ga

Un corps censé être inhumé à Malinga se retrouve à... Lomé

JNE

Libreville/Gabon

ROCAMBOLESQUE et tragique méprise des services d'une maison des pompes funèbres de Libreville. Jeudi 31 août au matin, la famille de feu Jean-Pierre Diaho, un compatriote originaire du département de la Louetsi-Bibaka (Malinga), se rend à Casep-Ga pour remplir les formalités d'usage en vue du traitement du corps de son parent, dont la sortie est programmée pour le vendredi 1er septembre. Et ce, avant son acheminement sur Malinga, pour y être inhumé.

Arrivée sur les lieux où elle avait pris soin de placer feu Diaho, grande est la surprise de la famille du défunt, de constater que la dépouille ne se trouve plus

dans le casier qui lui avait été affecté. Panique générale.

A partir de cet instant et sous la pression des parents de feu Jean-Pierre Diaho, le personnel de Casep-Ga procède au contrôle de son registre des sorties et de traitement des corps. En le scrutant, il découvre que le corps d'un ressortissant togolais, Awango Ayaho, traité la veille, a déjà été acheminé à Lomé.

Croyant à une erreur de patronyme, les agents de Casep-Ga et la famille de feu Jean-Pierre Diaho s'en vont vérifier dans le box réservé au corps du ressortissant togolais. Eh bien, Awango Ayaho se trouvait toujours bel et bien dans son casier. Cela veut dire qu'il y a eu erreur sur la personne. En clair, c'est bien le corps de Jean-Pierre Diaho qui a été ache-



miné au Togo.
Pour lever toute équivoque, la maison des pompes funèbres appelle un des parents d'Awango Ayaho présent à Libreville pour identifier son corps. A son arrivée, la jeune dame s'effondre en larmes et pousse des grands cris en

disant "papa, papa". On aura tout compris!
C'est le scandale à Casep-Ga, qui entre immédiatement en contact avec Lomé par le truchement de la fille d'Awango Ayaho, présente à Libreville. Fort heureusement, il s'avère que le corps n'avait pas encore

été acheminé dans son village pour être enseveli. Aux dernières nouvelles, la dépouille de Jean-Pierre Diaho est actuellement conservée dans une maison des pompes funèbres de Lomé, en attendant son rapatriement au Gabon.

DES QUESTIONS SANS RÉPONSES. Toute chose qui n'est pas sans conséquences, puisque causant un préjudice moral sans précédent à la famille de Diaho, qui avait déjà pris toutes les dispositions pour la sortie du corps de leur parent et son inhumation à Malinga.

Comment une telle erreur de corps a-t-elle pu se produire? Le personnel de Casep-Ga ne s'est-il pas référé au registre et au numéro du casier attaché au corps du ressortissant togolais avant sa sortie? Les traitements de corps se faisant en présence des fa-

milles, comment celle d'Awango Ayaho n'a-t-elle pas reconnu la dépouille de ce dernier ? Mieux, la famille du Togolais n'a-t-elle pas procédé, au préalable, à l'identification de son parent, comme cela se fait avant toute mise en bière ? Autant de questions restées sans réponses. Et pour cause.

En nous rendant dans les locaux de Casep-Ga, samedi en matinée, pour en savoir davantage sur ce qui s'est réellement passé, le directeur technique, visiblement gêné, après avoir consulté notre carte professionnelle, nous a plutôt demandé de dévoiler nos sources d'informations.

Face à notre refus de s'y soumettre, il nous a proprement éconduit de son bureau, ajoutant qu'il ne souhaitait pas communiquer sur le sujet si nous ne dévoilions pas nos sources.

Chute d'un support électrique au quartier Saint Michel de Nkembo

Le miraculé est déjà convalescent

JNE

Libreville/Gabon

LE miraculé de l'accident consécutif à la chute d'un support électrique défectueux sur un véhicule de passage, le samedi 26 août 2017, au quartier Saint Michel de Nkembo, recouvre progressivement sa santé. En effet, Firmin Wapet est actuellement en convalescence. « Il pourra bientôt sortir de l'hôpital », précise l'un de ses médecins traitants.

La nouvelle réjouit le directeur général de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), Antoine Boo, d'autant que, comme il le précise, « la SEEG avait une part de responsabilité dans cette affaire. »

Revenant sur cet accident, M. Boo explique que la première priorité de la SEEG a été de protéger la population, en s'assurant que le courant était bien coupé dans le secteur, pour éviter des accidents, et de s'occuper du blessé.

« La victime a été prise en charge par le médecin de la SEEG, de façon à ce qu'elle puisse bénéficier du meilleur suivi médical possible (...) La victime s'est trouvée au mauvais moment, à la mauvaise place, à la mauvaise heure », a-t-il regretté.



devrait sortir bientôt de l'hôpital.

Le patron de la SEEG poursuit : « La victime a été transférée à El-Rapha, afin qu'elle puisse bénéficier des soins complémentaires. Car, au Centre hospitalier universitaire de Libreville, il n'y avait pas suffisamment de compétences un samedi soir pour le soigner. »

L'accident ayant occasionné une coupure générale d'électricité, explique M. Boo, les équipes de la SEEG se sont (...) mobilisées, en travaillant une bonne partie de la nuit, pour remettre le courant dans le secteur. « L'électricité a été rétablie dès 22 heures », précise-t-il.

« Notre deuxième priorité a été d'essayer de compren-

dre ce qui s'est passé et pourquoi cela s'est passé. Il ressort que le poteau électrique était déjà endommagé. Nous avions déjà entrepris des travaux, avec un prestataire de services, pour le remplacer. C'est la raison pour laquelle un nouveau poteau se trouvait à côté du vieux support. Par contre, l'armement et les fils électriques n'avaient pas encore été basculés sur le nouveau poteau. L'ancien support est tombé avant que les travaux soient terminés. C'est clairement la responsabilité de la SEEG et de son sous-traitant», reconnaît le dg de la Société d"énergie de d'eau du Gabon.